



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 9124

Texte de la question

M Richard Cazenave attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le probleme de l'hospitalisation de long sejour des personnes agees. Une hospitalisation de long sejour est malheureusement chose frequente pour les personnes agees et coute tres cher (au CHR de Grenoble plus de 12 500 F par mois). Compte tenu des aides de la securite sociale, il reste une part de l'ordre de 7 500 a 8 000 F par mois a la charge de l'interesse. Il y a plus grave encore. Si une personne agee a des revenus annuels superieurs a 32 800 F, elle ne peut beneficier ni du fonds national de solidarite ni d'aucune aide sociale, meme si elle est hospitalisee en long sejour. Bien que la situation d'une telle personne soit en fait celle d'un infirme dependant, elle n'est pas reconnue comme tel. Il est evident alors, qu'avec la ponction mensuelle de 7 500 a 8 000 F, elle devient plus ou moins rapidement une indigente. En consequence, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures necessaires afin de tenir compte de cette situation et venir en aide aux personnes agees hospitalisees.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est tout a fait conscient que la charge financiere supportee par les personnes agees dependantes hebergees dans des etablisements de long sejour, ou par leurs familles, est trop souvent excessive et qu'il convient de remedier aux disparites injustifiees existant en matiere de frais d'hebergement entre les structures sanitaires et les structures medico-sociales. Dans cette perspective, un groupe de travail a ete constitue, sous l'egide de l'IGAS, afin de proposer des mesures propres a favoriser une meilleure adequation entre l'etat de deperance des personnes agees et handicapees et la structure d'accueil, et une plus grande coherence dans les prises en charge financieres. Les conclusions de ce groupe de travail seront remises au Gouvernement a la fin du 1er semestre 1989.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9124

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 592